

Journal des traducteurs Translators' Journal

Subvention à des traductions

Jean-Paul Vinay

Volume 9, numéro 4, 4e trimestre 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061128ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061128ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vinay, J.-P. (1964). Subvention à des traductions. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 9(4), 135–135. <https://doi.org/10.7202/1061128ar>

¶ SUBVENTIONS À DES TRADUCTIONS

Le Conseil des Arts annonçait en septembre 1963 une série de subventions d'une valeur globale de plus de \$90,000 en faveur des lettres canadiennes et de la diffusion du livre au Canada.

Parmi ces subventions, relevons deux articles qui intéressent le domaine de la traduction. La maison Clarke, Irwin de Toronto a reçu \$2,000 pour faire traduire en anglais le second volume de l'*Histoire du Canada* de Gustave Lanctot. La version anglaise du premier volume, (intitulé *Des origines au régime royal*), a paru récemment, grâce à une première subvention de \$2,000 octroyée par le Conseil des Arts en 1961. L'ouvrage complet comptera trois tomes.

Une autre subvention de \$2,000 servira à financer la traduction d'un ouvrage dans le domaine économique. Il s'agit de *Labour Policy and Labour Economics* de H. D. Woods et Sylvia Ostry, dont la version française sera publiée par les Presses de l'Université de Montréal. La traduction en a été confiée à M. Jean-Réal Cardin, professeur du département des Relations industrielles de cette même université et spécialiste en économie ouvrière.

Si les sommes mentionnées plus haut ne sont pas encore très importantes, du moins représentent-elles un pas dans la bonne direction. Il est toujours délicat de financer la traduction d'un ouvrage technique, dont on ne sait s'il se vendra bien. Trop souvent, c'est le traducteur qui fait les frais de la transaction: il reçoit un forfait, parfois dérisoire, et c'est pourtant lui qui donne toute sa valeur à l'ouvrage dans la langue d'arrivée. Il y a là un problème de compétence, de responsabilité et de droits d'auteur qui est certes complexe, et qui préoccupe au premier chef nos collègues américains de l'ATA, en grande majorité traducteurs d'ouvrages littéraires ou scientifiques. La Charte de Dubrovnik touche à ce point, comme on pourra s'en rendre compte (cf. J. des T., 8-4, p. 147), mais il reste à en concrétiser la solution pour le Canada. Des subventions aux traducteurs sont donc un bon départ, favorisant le travail soigné, dégagé des soucis de la vitesse et de la rentabilité du texte.

J.-P. VINAY, Montréal

